BARIUM PERCHLORATE ANHYDROUS EXTRA PURE MSDS

N° CAS: 13465-95-7 MSDS

LOBA Chemie
LABORATORY REAGENTS & FINE CHEMICALS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
	:	
N° Index	:	017-007-00-X
N° CE	:	236-710-4
N° CAS	:	13465-95-7
Code du produit	:	01711
Formule brute	:	BaCl2O8
Structure chimique	:	$Ba(ClO_4)_2$
Synonymes	:	Barium diperchlorate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, catégorie 1	H271
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4	H332
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

O; R9
Xn; R20/22
Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS03 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements, matières combustibles

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	:	BARIUM PERCHLORATE ANHYDROUS EXTRA PURE
N° CAS	:	13465-95-7
N° CE	:	236-710-4
N° Index	:	017-007-00-X

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/…. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation.

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Déchets dangereux par suite de risque explosion.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	:	Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles	:	Sources de chaleur. matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l’exposition

Equipement de protection individuelle	:	Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
Protection des mains	:	Gants de protection
Protection oculaire	:	Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	:	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Couleur	:	White to off white.
Odeur	:	inodore.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	505 °C
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible

Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	21 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	0.908 g/cm³
Solubilité	:	Eau: Soluble in water
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	The substance or mixture is classified as oxidizing with the subcategory 1. Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation: Nocif par inhalation. Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	:	Déchets dangereux par suite de risque explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	:	1447
N° ONU (IMDG)	:	1447
N° ONU (IATA)	:	1447
N° ONU (ADN)	:	1447
N° ONU (RID)	:	1447

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	PERCHLORATE DE BARYUM
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	PERCHLORATE DE BARYUM
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Barium perchlorate, solid
Désignation officielle de transport (ADN)	:	PERCHLORATE DE BARYUM
Désignation officielle de transport (RID)	:	PERCHLORATE DE BARYUM
Description document de transport (ADR)	:	UN 1447 PERCHLORATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II, (E)
Description document de transport (IMDG)	:	UN 1447 PERCHLORATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II
Description document de transport (IATA)	:	UN 1447 Barium perchlorate, solid, 5.1, II
Description document de transport (ADN)	:	UN 1447 PERCHLORATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II
Description document de transport (RID)	:	UN 1447 PERCHLORATE DE BARYUM, 5.1 (6.1), II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	:	5.1 (6.1)
Etiquettes de danger (ADR)	:	5.1, 6.1

:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	5.1 (6.1)
Etiquettes de danger (IMDG)	:	5.1, 6.1

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	:	5.1 (6.1)
Etiquettes de danger (IATA)	:	5.1, 6.1

:

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	:	5.1 (6.1)
Etiquettes de danger (ADN)	:	5.1, 6.1

:

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	:	5.1 (6.1)
Etiquettes de danger (RID)	:	5.1, 6.1

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	II
Groupe d'emballage (IMDG)	:	II
Groupe d'emballage (IATA)	:	II
Groupe d'emballage (ADN)	:	II
Groupe d'emballage (RID)	:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	OT2
Quantités limitées (ADR)	:	1kg
Quantités exceptées (ADR)	:	E2
Instructions d'emballage (ADR)	:	P002, IBC06
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP2
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP33
Code-citerne (ADR)	:	SGAN
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	:	TU3
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V11

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV24, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S23
Danger n° (code Kemler)	: 56
Panneaux oranges	: 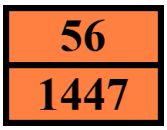
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
Code EAC	: 1Y

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P002
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC06
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B21
Instructions pour citernes (IMDG)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-H
N° FS (Déversement)	: S-Q
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Tri (IMDG)	: SG38, SG49
Propriétés et observations (IMDG)	: White crystals or powder, soluble in water. Reacts vigorously with sulphuric acid. Reacts fiercely with cyanides when heated or by friction. May form explosive mixtures with combustible material, powdered metals or ammonium compounds. These mixtures are sensitive to friction and are liable to ignite. When involved in a fire may cause an explosion. Toxic if swallowed, by skin contact or by dust inhalation.
N° GSMU	: 141

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y543
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 558
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 562
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 25kg
Code ERG (IATA)	: 5P

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: OT2
Dispositions spéciales (ADN)	: 802
Quantités limitées (ADN)	: 1 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Equipement exigé (ADN)	: PP, EP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: OT2
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P002, IBC06
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP2
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU3
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W11
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW24, CW28
Colis express (RID)	: CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	: 56

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

BARIUM PERCHLORATE ANHYDROUS EXTRA PURE n'est pas sur la liste Candidate REACH

BARIUM PERCHLORATE ANHYDROUS EXTRA PURE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV	: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	:	La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	:	La substance n'est pas listée

Danemark

Class for fire hazard	:	Classe I-1
Store unit	:	1 litre
Remarques concernant la classification	:	F <Ox. Sol. 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Recommandations règlementation danoise	:	L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Ox. Sol. 1	Matières solides comburantes, catégorie 1
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R9	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles
O	Comburant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit